

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 •uros - Abonnement : 9,15 •uros

A quoi cela sert-il ?

Il est des jours où le découragement s'empare de vous, où vous vient à l'esprit la question : " à quoi cela sert-il ? "

Chercher à transmettre aux générations qui viennent la doctrine du Christ-Roi, parler de Dieu, du Roi, de la monarchie chrétienne, de la nécessité d'une institution politique chrétienne œuvrant pour le bien commun et conforme à la vocation de la France, parler de Clovis, de Reims, de Sainte Jeanne d'Arc... : à quoi cela sert-il ?

Pourquoi vouloir combattre la révolution tant politique que religieuse ? Pourquoi être contre-révolutionnaire ?

Ce combat que nous menons depuis plusieurs générations, à quoi sert-il ?

Les réponses à toutes ces questions font l'objet des articles variés paraissant dans les différents numéros de cette *Gazette*.

Mais, surtout, la question que nous nous posons aujourd'hui : " *A quoi cela sert-il de se plaindre de la société et de ses hommes politiques, de la disparition de la morale, de l'échec de l'enseignement scolaire officiel qui pervertit les âmes...* "

Pourquoi se plaindre, si en même temps nous nous attachons, par nos actes quotidiens, à la révolution et à ses œuvres. Un exemple illustrera notre propos. Pour une fois nous ne parlerons plus d'élections, de parti politique le moins mauvais, de drapeau de la révolution ... Non, nous parlerons d'un sujet qui nous concerne tous et qui engage l'avenir des jeunes générations, donc l'avenir de la France.

Devant la décadence de l'enseignement scolaire et de son esprit, l'inquiétude des parents chrétiens faisait réclamer, il y a de cela une trentaine d'années, des écoles catholiques entièrement

(Suite page 2)

Vive Dieu ! Vive le Roy !

(Suite de la page 1)

libres où l'on enseignerait la Foi catholique intégrale, l'amour de la France, la réflexion : apprendre à réfléchir...

Il était une époque, pas si lointaine (une génération), où les écoles entièrement libres (sans contrat avec l'Etat) étaient rares en France : elles se comptaient sur quelques doigts d'une main (2 ou 3 ...) Tous les parents d'esprit contre-révolutionnaire s'en plaignaient : "*Il nous faut des écoles.*" Et de souhaiter la fondation de communautés religieuses pour l'enseignement catholique. Oui, des parents, nos parents, l'ont souhaité, l'ont voulu et se sont lancés pour certains dans la création d'écoles. D'autres ont suivi en y inscrivant leurs enfants, apportant leur aide matérielle, financière et souvent manuelle.

A ce jour, la France compte plusieurs écoles entièrement libres, tenues soit par des laïcs, soit par des prêtres ou des

religieuses. N'est-ce pas là un signe de la Providence ? Au lieu de se contenter de se plaindre, des Français catholiques, monar-chistes, ont su agir, œuvrer pour essayer de restaurer la civilisation chrétienne.

L'on pourrait légitimement penser que nos enfants, appréciant cette formation doctrinale, cet enseignement chrétien, aient à cœur, à leur tour, de continuer ce combat scolaire et d'inscrire leurs enfants dans ces mêmes établissements.

Il en est heureusement qui l'ont compris et qui continuent l'œuvre de leurs parents. Qu'il est agréable et reconfortant, pour nous parents, de rencontrer de jeunes ménages louer ces écoles libres dans lesquelles ils ont été formés, de vouloir ces mêmes écoles pour leurs enfants. Oui, cela est reconfortant et montre qu'ils n'ont pas baissé les bras.

Mais, combien ont déposé les armes et désertent ? Oui,

combien ?

Or, après une vingtaine d'années d'existence, l'une de ces écoles entièrement libres est sur le point de fermer par manque d'inscription. L'on pourrait penser que les parents, trouvant son niveau insuffisant ou l'encadrement incompetent (ce qui reste à prouver) préfèrent mettre leurs chères têtes blondes dans une autre école de tradition, soi-disant mieux. Mais, il n'en est rien. Des parents désertent l'école chrétienne qui n'est pas sous contrat d'Etat, pour adhérer à l'école sous contrat de la révolution. Ils désertent, et ce faisant, ils donnent des gages à celle-ci.

Notre combat est une longue chaîne de générations où chacun, à sa place, doit transmettre ce qu'il a reçu. Si un maillon casse, la chaîne est rompue, la transmission ne se fait plus. Lorsqu'un élément du combat contre-révolutionnaire disparaît, c'est une victoire pour la révolution.. Lorsqu'une école

Tu ne tenteras pas le seigneur ton Dieu

L'homme a été créé social et politique. Cette société humaine obéit aux lois naturelles, ou devrait y obéir. Ce sont ces lois qui déterminent la fin à atteindre par la société et les moyens pour y parvenir, c'est à dire les institutions. Il en va pour la politique (morale de la cité) comme pour la monastique (morale individuelle) : c'est par un travail incessant que l'homme met en place les sociétés politiques suivant les besoins de la nature : l'histoire est une succession de réussites et d'échecs, où les générations se suivent et héritent du travail de leur

parents. Le travail politique réalisé depuis Clovis est un patrimoine acquis grâce au labeur de plusieurs générations, qui ont peu à peu perfectionné les institutions en les rendant de plus en plus conformes à la nature humaine (et aux contingences de l'époque). Ces institutions issues de la nature sont le fondement du bien commun : c'est ainsi qu'en France ont été dénommées lois fondamentales un certain nombre de lois liées directement à la nature de l'homme (et non aux contingences matérielles qui

évoluent), lois qui restent d'actualité tant que l'homme existe. Ce long travail entre dans le plan divin : Dieu nous donne sa grâce, mais nous devons y coopérer, en monastique comme en politique, chacun selon ses possibilités.

C'est ce qui fonde notre action aujourd'hui en faveur des institutions Très Chrésiennes, fondement du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, institutions légitimes les plus à même d'assurer le bien commun.

Si nous sommes à peu près

(Suite de la page 2)

convaincus de ce postulat, il y a cependant un certain nombre de personnes qui refusent ce choix et ce combat pour les institutions politiques sous divers prétextes (risque de divisions apportant la faiblesse, impossibilité d'une réussite humaine, intérêt inférieur aux enjeux spirituels etc. ...) Ils préfèrent déléguer ce travail à la Providence, qui est toute puissante, bien plus au courant que nous de ce qu'il y a à faire et à ne pas faire. Il est bien évident que la Providence peut tout. Mais Elle ne fait pas tout. Justement, Elle a délégué aux hommes de mettre en place les institutions politiques vertueuses, comme elle a donné à l'Eglise de répandre les sacrements, moyens d'une monastique vertueuse. Vouloir lui rendre aujourd'hui ce qu'Elle nous a confié parce que cela nous paraît impossible ou trop difficile humainement constitue une démission contre nature, un outrage au plan divin, un manque de soumission à la volonté divine et non une marque de confiance en Dieu. Quelle que soit notre situation personnelle, Dieu nous donne sa grâce, quelle que soit la situation du pays, Dieu lui donne sa grâce. Ce n'est pas à nous de donner notre démission à la Providence : non, Elle veut que nous bataillons pour obtenir la victoire. Si nous refusons le combat politique, nous désertons le champ de bataille, en demandant à Dieu d'obtenir la victoire sans nous, et cela n'est pas dans le plan divin. *" Les hommes d'armes batailleront "* disait Ste Jeanne d'Arc : **ce n'est pas du passé, mais du futur, ce n'est pas une hypothèse, mais un ordre.**

Comment et quand Dieu nous donnera la victoire, car Il la donnera sûrement, *" nul ne sait ni le jour ni l'heure. "* Cette ignorance aussi est voulue par Dieu, parce que nous ne devons nous fier qu'à Lui seul.

Mais désertier le terrain des institutions politiques, c'est demander à

Dieu un miracle, comme Satan qui propose à Notre Seigneur de se jeter du haut du Temple pour être rattrapé par les Saints Anges : nous ne pouvons ignorer les institutions politiques et demander à Dieu d'envoyer ses Anges faire le travail de restauration à notre place. *" Tu ne tenteras pas le seigneur ton Dieu "* répond Notre Seigneur à ceux qui Lui demandent ce miracle de restaurer son règne social en ignorant ce combat politique nécessaire.

Dieu intervient parfois directement dans l'histoire, mais c'est extrêmement rare, et c'est toujours pour confirmer le fonctionnement des lois naturelles et non l'infirmier. Prenons le cas le plus illustre : celui de Ste Jeanne d'Arc. Quand elle vient à Charles VII, elle lui demande son royaume, pour en faire don ensuite à Notre Seigneur, qui le rend au roi. Pourquoi Ste Jeanne demande-t-elle à Charles VII son royaume ? Pourquoi le donne-t-elle à Notre Seigneur ? Pourquoi enfin Notre Seigneur le rend-t-il à Charles VII ? Il y a un ordre successif dans les trois donations très riche d'enseignements. Notre Seigneur vient aider miraculeusement le royaume Très Chrétien, qui visiblement n'arrivera jamais à s'en sortir tout seul (nous disons miraculeusement, car il y a une suspension des lois de la nature dans la personne de Ste Jeanne d'Arc, bergère devenue chef de guerre victorieux contre tout espoir humain.) Mais si il y a suspension des lois de la nature, Notre Seigneur vient cependant confirmer les lois naturelles en reconnaissant la légitimité naturelle antérieure de Charles VII : c'est lui qui donne son royaume à Ste Jeanne d'Arc, et non Ste Jeanne d'Arc qui le lui donne au nom de Notre Seigneur, c'est Ste Jeanne d'Arc qui en fait don à Notre Seigneur, et non Notre Seigneur qui en fait don à Ste Jeanne d'Arc, c'est enfin Notre Seigneur qui, après avoir reçu ce royaume

des mains de Ste Jeanne, le rend à son chef naturel. Bien sûr, la démarche vise à ce que le chef naturel désigné par les lois fondamentales créées par Dieu reconnaisse la suzeraineté divine, mais Notre Seigneur ne donne cette légitimité surnaturelle qu'à celui qui détient la légitimité naturelle. Notre Seigneur reconnaît les lois naturelles qu'Il a créées pour ensuite les sublimer. Etant Dieu, Il aurait pu s'en passer, choisir un saint valeureux pour diriger la France. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Il commence par rappeler la loi naturelle (en demandant le royaume à celui qui était désigné par les lois fondamentales) pour ensuite lui donner les secours surnaturels issus du Sacre.

Si Notre Seigneur respecte ainsi l'ordre créé, au nom de quoi les Providentialistes peuvent-ils s'en affranchir aujourd'hui ? Sûrement pas au nom de la soumission aux volontés divines ! Peut-être au nom de Nostradamus et autres prophètes de malheur, au nom de leurs prophéties plus ou moins sulfureuses dont le premier effet est de détruire l'ordre naturel plutôt que de le restaurer.

Si nous voulons une Ste Jeanne d'Arc, il faut commencer par aller voir Charles VII, et Charles VII, en 2004, s'appelle Louis XX.

Gédéon



Le centenaire de l'Entente cordiale

Le 8 avril 1904, l'ambassadeur français à Londres, Paul Cambon, et le ministre anglais des Affaires étrangères, Lord Lansdowne, parvenaient à un accord diplomatique qui est entré dans l'histoire sous le nom d'Entente cordiale. Cet accord portait avant tout sur les questions coloniales (l'Égypte pour le Royaume-Uni et le Maroc pour la France), mais dans l'esprit du Quai d'Orsay et de son chef, Théodore Delcassé, il semble bien qu'il s'agissait avant tout de trouver, après l'alliance franco-russe, un partenaire de poids pour faire pièce à Guillaume II, qui manifestait depuis plusieurs années le désir de faire de l'Allemagne une puissance mondiale.

Paradoxalement, Paul Cambon ne traite, dans sa "*Correspondance*", de l'Entente cordiale qu'avec beaucoup de retenue et presque de façon anecdotique. En fait, il fallut attendre 1907 pour que la France puisse faire jouer ses bons offices afin d'aplanir les différends anglo-russes et pour que se dessine la Triple-Entente qui devait conduire la Grande Guerre, tout au moins jusqu'au traité germano-russe de Brest-Litovsk. C'est seulement en septembre 1914 en tout cas que fut conclu un accord formel qui interdisait aux trois puissances membres de la Triple-Entente de signer séparément la paix avec les Empires centraux. Quelles qu'aient été les arrière-pensées tant britanniques que françaises, je crois que l'on peut écrire qu'à ses débuts l'Entente cordiale fut plus un accord de principe qu'un pacte en bonne et due forme. Cent ans après cet événement, la question demeure posée pour savoir si le roi Edouard VII voulait vraiment encercler l'Allemagne, ou si au contraire l'accord du 8 avril 1904 avait pour objectif principal de tirer un trait sur le pénible incident de Fachoda.

Paul Cambon fut en poste à Londres de 1898 à 1920. Cette lon-

gévité diplomatique lui permit de décider, en 1914, le cabinet britannique d'entrer en guerre après la violation par l'Allemagne de la neutralité belge, et aussi d'assister à la Paix de Versailles. Il semble qu'il n'ait joué qu'un rôle mineur pour ce second événement, le Traité de Versailles et les traités connexes étant surtout appelés à faire naître (ou renaître) des nationalités en Europe centrale et orientale. En quelque sorte, de nos jours, l'élargissement à 25 de la présente Union européenne est une sorte de bilan que le principe des nationalités, qui fut la base de la paix après la Première Guerre mondiale, n'a apporté à l'Europe que du sang et des larmes. La mode est donc maintenant au fédéralisme, tout au moins sur le continent. Pour nos compatriotes il semble ainsi que l'Entente cordiale soit une vieille histoire. Il n'en est peut-être pas de même pour les Britanniques.

D'après un sondage réalisé de concert par les quotidiens de gauche *The Guardian* et *Libération*, les Britanniques placent l'Allemagne au premier rang des puissances en Europe (30 pour cent) avant la Grande-Bretagne (21 pour cent) et la France (14 pour cent). Par contre, 35 pour cent des Français estiment que la France est la première puissance d'Europe. Si M. Tony Blair et les membres de son cabinet croient aux sondages, ces hommes politiques britanniques ne peuvent, à mon avis, que se méfier du poids excessif de l'Allemagne en Europe et rechercher à Paris un contrepoids à cette influence allemande. Londres demeure fidèle ainsi à une politique séculaire d'équilibre des puissances sur le continent, la plus faible devant toujours être soutenue contre la plus forte. De là le souci anglais actuel de ménager Paris et la satisfaction que l'on peut prêter au

Premier ministre anglais de la nomination comme ministre des Affaires étrangères françaises de M. Michel Barnier qui passe pour anglophile. Que notre pays puisse tirer parti de cette nomination est une autre affaire !

Un diplomate britannique nous disait en une autre occasion que son pays avait, par ordre décroissant, trois priorités : l'OTAN, l'Union européenne et enfin l'ONU. La place que semble prendre actuellement l'Organisation des Nations Unies dans la diplomatie française laisse augurer que, face à la diplomatie britannique, le Quai d'Orsay ne pourra qu'être une nouvelle fois la victime de la fable du pot de terre et du pot de fer. Après tout, n'oublions pas, malgré les festivités qui marquent le centenaire de l'Entente cordiale, que de 1920 à 1940, la Troisième République était devenue un État-lige du 10 Downing Street. La faiblesse de l'État après quarante-cinq ans de Cinquième République et la fuite en avant vers les institutions européennes que pratiquent nos ministres et aussi le Chef de l'État ne font présager rien de bon face à la pugnacité du Royaume-Uni. Toujours dans le même sondage, il était dit que 66 pour cent des Britanniques font confiance aux Américains alors que 64 pour cent des Français se méfient d'eux. Autant dire que sur fond de guerre en Irak, le centenaire de l'Entente cordiale est plus une opération de relations publiques du Premier ministre anglais que l'affirmation par M. Chirac d'une politique française bien définie. Mais il est vrai que notre pays se flatte d'avoir une diplomatie tous azimuts.

Pierre Campguilhem

De la Bioéthique

Depuis quelques années, un nouveau mot, remplaçant celui de “ morale ” connu de tous et intelligible pour tous est devenu d’utilisation courante dans le milieu médical, celui “ d’éthique ”, contenu dans Bioéthique, néologisme formé de *bio* (vie) et d’*éthique* (morale) soit la morale de la vie. *Ethique* vient du mot grec *ethos* qui veut dire mœurs et *morale* du latin *mores* qui veut dire, lui aussi, mœurs. La morale ou l’éthique est donc la science enseignant les règles pour faire le bien et éviter le mal. On peut, naïvement, se demander pourquoi passer de l’expression “ morale de la vie (ou du vivant) ” à celle de “ bioéthique ” : attrait du nouveau, mot plus concis, plus explicite, plus moderne ?

Si nous ouvrons notre Larousse, nous trouvons comme définition à Ethique : science de la morale. Aristote nous a laissé trois traités d’éthique contenus dans le Corpus. Dans le dernier des trois, Aristote, résumant magistralement ses trois traités, montre que le bonheur suprême réside dans la contemplation de Dieu, ce qui était bien vu de la part d’un auteur païen de l’Antiquité. Abélard, le “ compagnon ” d’Eloïse, a écrit à son tour un traité de morale, *Ethique*, se fondant sur de purs principes rationnels, en excluant toute relation avec les dogmes religieux (catholiques) ; l’auteur fut condamné, fort justement, par la Sainte Eglise. Enfin, le principal

ouvrage de Spinoza fut *l’Ethique* dans lequel il définit une notion de Substance, aux attributs infinis dont deux seuls sont connus : l’Etendue pour le monde matériel (le corps) et la Pensée pour le monde spirituel (l’âme) ; nous sommes en plein panthéisme gnostique. Nous voyons qu’en dehors des traités d’Aristote, ceux d’Abélard et de Spinoza s’éloignent totalement, voir s’opposent à la morale (catholique), fondée sur la loi naturelle des dix commandements, donc sur une base objective ayant Dieu comme auteur, de ce fait immuable et qui s’impose à l’homme en tout temps et en tout lieu, alors que l’éthique est une donnée subjective de l’homme qui pense, une morale indépendante de toute référence supérieure (divine) et partant évolutive selon les lieux et les époques. La substitution du mot morale par celui d’éthique ne peut donc pas être vraiment innocente.

Le mot Bioéthique apparaît dans les années 1970/1980 en même temps que la “ révolution bio éthique ”. Ce mot est absent de l’Encyclopédia Universalis des années 70 et il se trouve dans le Larousse des années 80. Le premier, semble-t-il, à l’utiliser est M. Van Potter, dans “ *Analys of New York Academy of Sciences* ” (Bioethics for whom ?). En 1973, un certain

Callaghan publie “ *Bioethics as a discipline* ”, en parlant comme notion interdisciplinaire pouvant intéresser le médecin, le biologiste, le philosophe, le juriste. En 1986, toujours aux USA, Engelhardt théorise le corpus bioéthique dans “ *Foundations of Bioethics* ”. En 1998, Jérémie Rifklon publie “ *Le siècle bioetech* ” où il prédit l’avènement définitif de toutes les techniques liées au relativisme moral et juridico-religieux américain.

Jusqu’aux “ *Lumières du XVIII^{ème}* ” et à son épigone du XIX^{ème}, le Scientisme, le principe d’un ordre moral naturel reposant sur les dix commandements divins demeura intangible, rejetant l’anthropophagie, l’esclavage, les pratiques abortives et même la dissection du corps humain (bien qu’on se rappelle la transgression opérée à la fin du Moyen-Age et au début de la Renaissance avec les travaux d’Ambroise Paré). Le scientisme amène ses tenants à porter des jugements et à donner des conclusions qui n’entrent pourtant pas dans le champ d’étude et de compétence de la Science. Celle-ci empiète sur le domaine de la morale qui n’est pas le sien. Mais les progrès de la biologie et de la recherche médicale ne sont pas encore assez importants pour faire entrer la Médecine dans cette dérive scientiste qui intéresse surtout les sciences physiques. C’est bien aux USA, au début des années soixante, que la “ *Bioéthique* ” voit le jour avec

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

la comitologie bioéthique concernant la participation des sujets humains aux recherches biomédicales (l'ombre des médecins japonais et allemands, sans oublier celle de leurs homologues soviétiques dont personne ne parle, plane sur la conscience scientifico-morale). Puis apparaît le premier comité d'éthique hospitalier à Seattle, pour établir les critères de sélection des patients pouvant bénéficier de la dialyse rénale. Ensuite viennent les comités d'éthique sur les soins aux nouveaux-nés prématurés et sur les personnes maintenues en survie... Après 1980, on passe à l'échelle supérieure avec la création de comités d'éthique nationaux (création du Comité national consultatif d'éthique en 1983). Les premières lois sur les problèmes bioéthiques sont votées : 1975 : la loi Veil, 1976 : la loi sur les prélèvements d'organes, 1978 : les lois sur les recherches biomédicales concernant les personnes. Signalons que l'Eglise n'est pas restée muette lors de l'apparition de la dérive bioéthique, qu'elle a même anticipée dans le temps avec l'allocation de Pie XII à un congrès de génétique médicale en 1953 et avec l'encyclique *Humanae Vitae* du 25/07/1968. Pourquoi la Bioéthique entre-t-elle en scène dans ce dernier quart du XX^{ème} siècle ?

C'est qu'à partir des années 60, avec une accélération en 80, la recherche médicale a accompli des avancées considérables en ce qui concerne la compréhension de la fécondation, du développement embryonnaire, de la procréation médicalement assistée... Non seulement on en a compris le fonctionnement,

mais surtout on a réussi à agir sur le déroulement de tous ces phénomènes naturels concernant l'apparition et le développement de la vie. Voyons rapidement quelques découvertes significatives :

- La Procéation médicalement assistée qui représente à peu près 2% des naissances actuelles. Non seulement il faut y inclure les traitements de stimulation de la fécondité mais surtout la FIV (Fécondation in vitro), ou fécondation hors des voies naturelles (bébés éprouvettes) avec toutes ses aberrations (ovules et spermatozoïdes de provenance extra ou intra conjugale, enfants d'homosexuels (ou elles) par un "don" de gamètes, mères porteuses, grossesses chez des femmes ménopausées)... Elle génère tout un cortège de nuisances (2,5 fois de plus d'enfants de faible poids à la naissance, grossesses multiples car on implante plusieurs embryons pour avoir plus de chance qu'un au moins arrive à terme, deux fois plus de maladies congénitales). N'oublions pas l'injection directe de spermatozoïdes dans l'ovule avec encore plus d'anomalies congénitales...
- Le diagnostic préconceptionnel qui consiste à trier les ovules afin de se renseigner sur son génome et éliminer ceux jugés déficients.
- Le diagnostic préimplantatoire, pure technique eugénique qui permet l'élimination d'embryons soit anormaux, soit qui ne

répondent pas aux critères de la "normalité".

- Le diagnostic prénatal qui repère les anomalies chromosomiques, en particulier la trisomie 21 devenue ainsi trois fois moins fréquente car les "indésirables" sont éliminés par IMG ou interruption médicale de la grossesse qui est possible jusqu'à la naissance ! Idem pour les enfants qui ne sont pas du sexe désiré...
- Les cellules souches qui existent tant dans les tissus embryonnaires qu'adultes. Les cellules adultes sont connues depuis longtemps dans les tissus à renouvellement rapide comme le sang ou l'épithélium intestinal. Elles permettent de remplacer les cellules âgées ou lésées. Mais, on pensait que d'autres tissus, tels que muscle ou foie ne contenaient que des cellules dites de réserve à potentiel limité et que d'autres, comme le cerveau, en étaient dépourvus. En réalité, de récents travaux ont montré que, non seulement la plupart des tissus possèdent des cellules pluripotentes, capables de donner des cellules d'un autre tissu et qu'il y aurait même une cellule souche circulante qui irait dans un tissu lésé avec les cellules de réserve de ce dernier. Leur avantage tient à l'absence de rejet en cas d'implantation dans un site particulier de l'organisme car elles en font partie. Mais on manque encore de recul quant à leur stabilité, leur potentiel mitotique est restreint, leur capa-

cité de cancérisation certain, bien que faible. Quant aux cellules souches embryonnaires, ce sont celles de l'embryon et elles sont dites totipotentes car de l'ovule fécondée vont sortir tous les types cellulaires de l'embryon, puis du fœtus, puis du nouveau-né. Elles ont un potentiel de développement très important d'où leur emploi dans des pathologies avec mort cellulaire comme la maladie de Parkinson... Mais leur emploi est délicat car le contrôle de leur prolifération mal assuré et leur capacité de cancérisation bien plus grand qu'avec les cellules souches adultes.

- Les cellules du sang du cordon ombilical qui contient des cellules souches sanguines dites hématopoïétiques utilisées pour régénérer les cellules sanguines dans les leucémies ou après chimiothérapie pour lymphome et des cellules souches totipotentes. Il existe des banques de sang du cordon dans le monde entier.
- Le clonage qui consiste à reproduire, en principe à l'identique, un individu adulte en enlevant le noyau d'un ovule et en le remplaçant par le noyau d'une cellule somatique de l'individu à reproduire : l'exemple le plus connu est celui de la brebis Dolly. Si chez l'homme, le clonage reproductif est interdit dans tous les pays, le clonage dit thérapeutique (produire un embryon cloné pour se servir de certaines de ses cellules souches afin de soigner un adulte malade) est

autorisé en Grande-Bretagne, en principe interdit en France mais avec une hypocrisie consommée, car la loi interdit le développement d'un embryon humain cloné, mais pas sa conception.

Arrivé à ce moment de l'exposé, on peut se demander ce que vient faire la bioéthique dans cette énumération de techniques relevant des recherches sur la procréation et sur le développement de l'embryon, des recherches sur les cellules souches, adultes ou embryonnaires et enfin sur le clonage. C'est ce que nous allons essayer d'expliquer dans la deuxième partie de cet article.

Toutes ces techniques heurtent de front le cinquième commandement : *" Tu ne tueras pas. "* En effet, il est question de manipulations, d'expérimentation, de sélection, de création et de destruction d'embryons, donc d'enfants créés, à naître, et dont une bonne partie et même la majorité va être détruite à des fins de recherches, de progrès scientifiques et autres appellations fallacieuses. Une déclaration du CCNE ou *Comité Consultatif national d'Ethique* l'exprime très explicitement en affirmant : *" l'éthique ne commande pas de tenir pour sacré l'ordre naturel. "* C'est clair, net et exprime parfaitement ce qu'est l'éthique : établir une *" morale "* de situation, évolutive (une morale vivante en quelque sorte comme en d'autres lieux, on a proclamé une tradition évolutive dite elle aussi vivante), qui s'adapte aux nouvelles re-

cherches et expérimentations, en établissant de nouvelles règles de conduite par lesquelles l'interdit d'hier devient le permis de demain. On peut donc dire que l'éthique est une machine à tuer le Droit naturel et tout autant le Droit civil inscrit dans le code du même nom. Nous allons le démontrer de façon simple sans entrer dans de nombreux détails, intéressants certes mais qui allongeraient inutilement l'exposé.

Toutes les découvertes dont nous avons établi une brève liste impliquent une manipulation du vivant. Il faut que les expérimentations en cours disposent de cellules embryonnaires vivantes. Or il est peu probable de trouver des parents ou mêmes des mères célibataires acceptant de concevoir des enfants dans le seul but que le petit embryon qu'elles viendraient de concevoir serait destiné à la recherche. De plus la loi interdit de produire des embryons dans le seul but de la recherche. Mais il existe, avec la PMA, un stock très important d'embryons humains, conservés dans l'azote liquide, attendant d'être implanté dans l'utérus de leur mère ; mais une bonne partie d'entre eux est abandonnée par les parents biologiques et la législation régissant la PMA stipule que ces embryons délaissés seront détruits au bout de cinq ans. Il y a donc tout un stock d'embryons vivants disponibles pour la *" recherche scientifique "* sans Dieu. Mais la loi bioéthique de 1994 interdit la recherche sur les embryons surnuméraires. De plus, suivant en cela le Code Pénal, la loi de 1975 sur l'IVG dispose, paradoxalement, en son article 1

que : ***“ la loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie. ”*** Le professeur Gridel indique en outre qu'on ne peut nier que le législateur voit dans l'embryon un être humain... qui jouit d'un droit à la vie car l'avortement relève, hors du cas où la loi l'autorise, de la justice répressive ; c'est un délit pénal. Il est impensable, du moins pour le moment, de réformer code pénal et code civil. Mais, phénomène sans précédent en Droit français, les lois bioéthiques de 1994 sont définies comme des textes provisoires, expressément prévus pour être remis en chantier cinq ans plus tard (en réalité leur modification a demandé plus de temps). Vous avez là le nœud central de toutes les lois éthiques passées, présentes et futures : leur évolutivité dans le temps selon les avancées de la recherche, des désirs des chercheurs, des industriels, des politiques, des groupes de pression, de la concurrence... **La bioéthique est une éthique évolutive.** Le législateur n'osant pas modifier, sur ce point, la loi de 1975, ne voulant recourir ni au Code Civil ni au Code Pénal, va avoir recours, pour modifier les lois bioéthiques de 1994 interdisant toute recherche sur l'embryon, au Code de la Santé publique dans l'article 2151.13 qui stipule que la recherche sur embryon n'est autorisée que si *“ elle ne peut être poursuivie par une méthode alternative d'efficacité comparable en l'état des connaissances scientifiques. ”* La restriction est de pure forme ; la porte est grande ouverte à toutes les dérives qui se mettent en place, le clonage en étant le plus récent avatar (la

loi actuelle, provisoire, interdit le clonage reproductif, mais laisse la porte ouverte à l'utilisation éventuelle à but de recherche des embryons clonés). Dans les exposés des motifs de la nouvelle législation bioéthique en cours d'étude au Sénat, on peut lire quelques passages significatifs : ***“ le titre de ce projet de loi s'entendait des questions éthiques et sociales liées aux innovations médicales qui impliquent une manipulation du vivant, ... sur lesquelles la société éprouve le besoin de débattre et de légiférer... sur un terrain plus large que ... la seule organisation du système de Santé ou de la déontologie professionnelle et qui nécessitent... de reformuler des principes de droit civil en étroite imbrication avec le droit à la santé ”*** et encore : ***“ de déplacer progressivement un point d'équilibre entre la protection des droits fondamentaux de la personne et la non entrave aux progrès de la recherche ”*** ou : ***“ encadrement de contrôle mais aussi d'accompagnement, de veille et d'expertise qui permettra de passer d'une période d'interdiction à une période d'autorisation de la recherche moyennant une surveillance éclairée et vigilante... et proposer en temps utile les avancées législatives qui s'imposent. ”*** Tout est dit dans ces quelques extraits.

Nous allons nous servir d'extraits d'un article de l'abbé Sélégné (qui est aussi médecin) intitulé *“ les valeurs bioéthiques au regard de la morale catholique ”* pour illustrer cette démarche bioé-

thique où l'interdit devient toléré, puis admis, puis référence pour le futur. Examinons un exemple de la palinodie bioéthique. On peut définir la palinodie comme un brusque changement d'opinion. Le 22/05/1984, le CCNE affirmait que ***“ l'embryon ou le fœtus vivant ne peut être, en aucun cas, l'objet d'expérimentations in utero ”*** et : ***“ l'embryon humain ne doit être considéré comme un matériau de laboratoire. Son utilisation pour la recherche ne doit concerner qu'un embryon mort. ”*** Mais dès le 23/10/1984, il nuance en déclarant qu'on ne peut tourner le droit des parents pour entreprendre des recherches sur l'embryon, et que cette question suscite une opposition passionnelle entre ceux qui s'y opposent dans tous les cas et ceux ***“ qui n'ont aucune objection à ce qu'elles soient menées, avec l'accord des parents, par des équipes connues et sérieuses qui s'engagent en garantissant la destination. ”*** On passe, en peu de temps, de l'interdiction totale de recherches sur l'embryon à la possibilité de le faire avec l'accord des parents et par des équipes sérieuses reconnues... L'évolution continue avec l'avis n° 8, du 15/12/1986, qui déclare que l'embryon humain doit être reconnu comme une personne potentielle, fondement du respect qui lui est dû, mais qui précise in fine : ***“ il faut concrétiser cette exigence de dignité... au regard des contingences liées à l'état actuel des connaissances, aux finalités des recherches et aux moyens par lesquels elles pourraient se développer ”*** et : ***“ l'élaboration des règles et leur mise en œuvre impliquent des compromis que le principe***

éthique du moindre mal peut rendre tolérable.” La production d’embryons surnuméraires dans la fécondation in vitro étant une réalité (hélas !), tout comme la possibilité de don d’embryons par les parents et que *“la recherche sur l’embryon humain étant devenue une réalité qu’on ne peut ignorer et qui doit être réglementée”* le CCE déclare que *“malgré l’opposition de certains de ses membres, le Comité estime qu’on ne peut à priori exclure toute recherche sur l’embryon in vitro, ni interdire le don d’embryons surnuméraires à cette fin.”* Dans l’avis n° 19, du 18/07/1990, le CCNE refuse l’emploi du DPI (diagnostic pré-implantatoire), mais ajoute aussitôt après que *“le développement des connaissances... pourrait modifier l’état actuel et que de nouvelles études seraient nécessaires qui fixeraient les règles éthiques...”* La loi n° 94-654 du 29/07/1994 interdisait, sauf les exceptions prévues, les recherches sur l’embryon humain vivant, le CCNE déclare que *“... les perspectives des recherches thérapeutiques devraient permettre de modifier cette interdiction dans le cadre de la révision de la loi prévue à la fin de 1999.”* Terminons cette démonstration très claire de la perversité intrinsèque de l’éthique biomédicale, par cet avis n° 67 du 27/01/2000, concernant la production d’embryons humains in vitro à des fins de recherche, démarche interdite, même avec le consentement des géniteurs, où le CCNE pose *“la question du devenir des embryons qui seront produits par fécondation in vitro dans le cours de ces*

procédures de validation, ce qui apparaît comme une exception motivée au principe général d’interdiction de produire des embryons humains par fécondation in vitro à des fins de recherche.” Dans le même avis, le CCNE(par 14 voix contre 12) émet un avis favorable à la légalisation du clonage thérapeutique, normalement interdit par la loi (mais le ministre Matéi s’il interdit le clonage thérapeutique, ne s’oppose pas à des recherches sur les embryons clonés existants...). L’actuel projet de loi n° 3166 relatif à la bioéthique en révision de la loi de 1994 affirme, sans honte ni remords, que *“la recherche sur l’embryon, interdite par la loi de 1994 est prudemment autorisée dans ses diverses finalités et notamment pour l’obtention de cellules totipotentes en vue de recherches visant à mettre au point de nouveaux traitements pour des maladies aujourd’hui incurables. L’ouverture proposée par le texte est rigoureuse-
ment _____ encadrée.”* (remarquons les abverbes.)

La lecture de ces différents textes régissant la bioéthique montre clairement la dérive de celle-ci où l’interdit, l’immuable d’hier, devient le probable, puis le possible d’aujourd’hui, puis l’obligatoire de demain. Nous pourrions faire le même constat avec l’évolution de la bioéthique concernant le clonage et l’euthanasie. Mais nous allongerions cet article sans grande utilité véritable, puisque l’évolution est la même. L’avortement a servi de démarche pionnière puisque d’interdit jusqu’en

1975, il est devenu toléré puis transformé en droit et en obligation avec interdiction par la loi de s’y opposer et de faire valoir l’objection de conscience pour les chefs de service de gynécobstétrique qui la refusaient dans leur service hospitalier.

Concluons en résumant ce qu’il faut retenir de la bioéthique. C’est une éthique sans transcendance, ne puisant plus ses critères dans la loi divine immuable et objective, s’imposant à tout homme, en tout lieu et en tout temps. Elle se fonde sur la seule volonté humaine, subjective, refusant toute référence à la loi naturelle et à l’Eglise, sans conception unanime et univoque de la personne humaine, sécularisée, laïcisée. De plus elle est procédurale, se fondant sur le consensus, le compromis, démocratique, la vérité “étant mise aux voix”, évolutive car susceptible de révision permanente, les lois bioéthiques étant prévues pour être révisées tous les cinq ans. Elle est sous la dépendance des “chercheurs” sans conscience, séduite par l’exploit technique, par la gloire d’être le premier pour laisser son nom à la postérité (comme le bon docteur Mengele ?), créant et sacrifiant des milliers d’embryons parfaitement sains sans aucun trouble de conscience, soumis aux enjeux financiers et à la concurrence économique, aux lois du commerce, du marché. Elle devient une éthique utilitariste : ce qui est déterminant, c’est son utilité pour les personnes ou la collectivité. On avance vers une éthique du fait accompli, la loi légalisant des comportements déjà existants ; les barrières édictées étant temporaires sont

bientôt franchies par les nouvelles découvertes et une nouvelle loi légalise les nouvelles avancées. Progressivement, on habitue l'opinion à une chosification du vivant que ce soit de l'embryon au début de la vie et du malade ou du vieillard incurable à la fin de la vie ; on met en pratique l'eugénisme nazi en éliminant des futurs êtres humains par les techniques d'étude du génome des embryons permettant de repérer des anomalies comme la trisomie 21 et en éliminant ceux qui arrivent en bout de course hors de tout espoir de guérison, en déclarant

que leur vie ne vaut pas ou ne vaut plus la peine d'être vécue. L'embryon est devenu une marchandise qui se vend, s'achète, se tue, se détruit. La bioéthique est devenue une éthique qui tourne le dos à la dignité objective de l'être humain, créé à l'image de Dieu, sauvé par le Fils de Dieu fait homme. Elle n'est pas une éthique fondée sur l'homme voulu par Dieu et dont la valeur ne dépend pas du jugement que les autres hommes portent sur lui. L'éthique est fondée sur l'homme qui se fait Dieu et qui à l'image de son

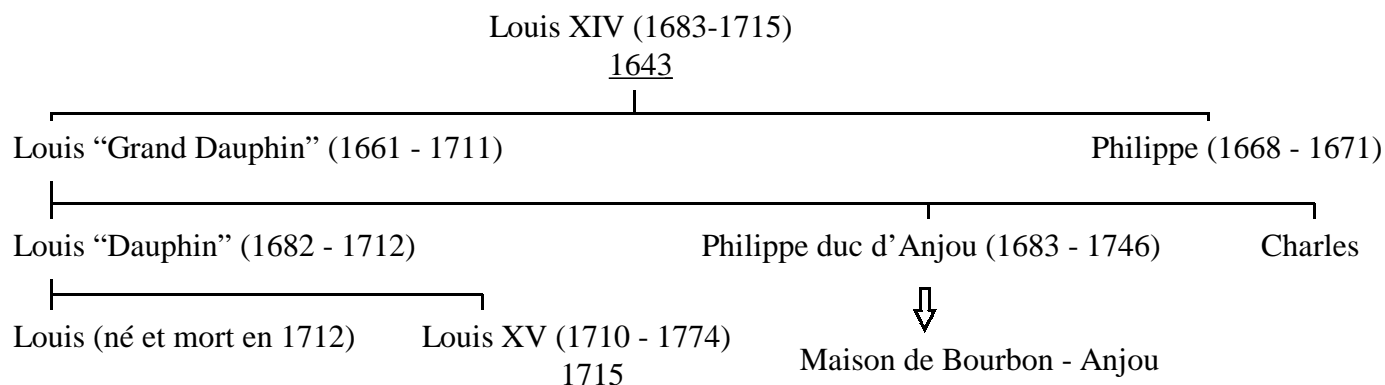
maître, Satan, singe Dieu et veut décider en toute indépendance du bien et du mal, du permis et de l'interdit, de l'utile et de l'inutile. C'est une éthique, enfin, soumise au règne de Mammon, à la loi de l'argent, du marché. Nous voilà de retour au temps de l'esclavage que le christianisme avait fait disparaître. La bioéthique va de pair avec les Droits de l'Homme sans Dieu. Prions le Ciel pour nous aider à la combattre et à la détruire.

Dr Mi-
broca
Mercredi



chel Du-
des

Les rois de France



Louis XV (1715 – 1774)

Alors que Louis est trop jeune pour gouverner, le Parlement de Paris casse le 2 septembre 1715 le testament de son arrière-grand-père qui voulait modifier la succession au Trône et faire de son bâtard (le duc du Maine) un successible à la Couronne. Le Parlement retint qu'aucune intervention humaine ne pouvait modifier l'ordre de dévolution par primogéniture : c'était renouveler le principe d'indisponibilité de la Couronne, qui condamnait, du même coup les renonciations

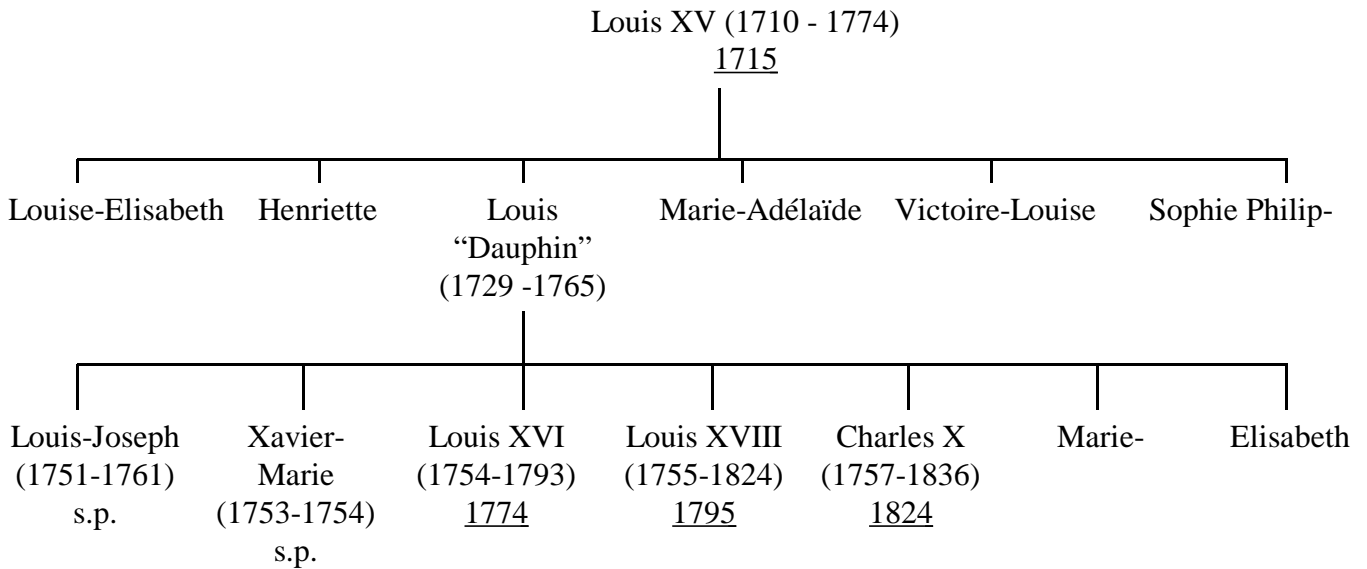
d'Utrecht.

A partir de 1726, Louis s'affranchit de la régence exercée par le duc d'Orléans, être dépravé et blasphémateur qui recherchait l'alliance de l'Angleterre libérale pour usurper le Trône. Dès lors, Louis cherche à consolider la paix avec l'Espagne. Il conquiert la Lorraine, le Barrois (1766), et la Corse (1768).

A l'intérieur, Louis perfectionne l'administration royale, assure une bonne gestion financière, et favorise l'expansion économique. Il s'oppose

victorieusement à tous ceux qui menacent l'unité du royaume (protestants, jansénistes, parlements), en présidant lui-même le "Conseil d'en-Haut". Epris de justice, Louis, qu'on surnomme "Le Bien-Aimé", fera triompher une politique de justice fiscale aux dépens des privilégiés. Louis doit encore réprimer l'opposition libérale des grands du royaume qui contrôlaient le Parlement (séance de la Flagellation, 3 mars 1766).

Louis s'éteint le 10 mai 1774 à Versailles, des suites douloureuses de la variole.



Louis XVI
(1774 – 1793)

Louis avait épousé Marie-Antoinette d’Autriche en 1770, scellant ainsi l’alliance de ces deux pays catholiques.

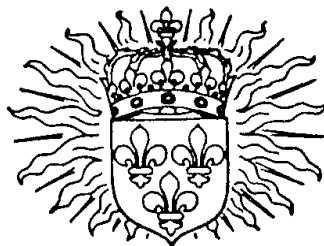
Fils du “ Grand-Dauphin ”, Louis était idéaliste et croyait qu’il suffisait de vouloir faire le bonheur de ses sujets pour faire celui du royaume : il concède beaucoup de réformes libérales au parti des philosophes que son grand-père avait su maîtriser. Mal conseillé, Louis rappela le Parlement que Louis XV avait dissout : celui-ci reprit alors son opposition, comme représentant des privilégiés, arrachant au roi une politique économique libérale qui allait ébranler l’édifice social de la Monarchie, et imposant le banquier genevois Ne-

cker pour mener cette politique.

Le libéralisme du ministre Necker eut pour résultat l’invasion de produits industriels britanniques : il s’ensuivit une grande misère de la population laborieuse des villes et un grand mécontentement. Calonne, remplaçant Necker, essaya d’introduire un plan de justice fiscale : les privilégiés, renforcés par le libéralisme parlementaire, l’empêchèrent d’aboutir, et le sentiment d’injustice, devint avec la misère urbaine, le levain de la pâte révolutionnaire. Louis-Philippe d’Orléans menait la subversion, à la tête d’une coalition libérale (la “ *faction du Palais-Royal* ”), espérant recueillir le Trône, après en

avoir chassé le roi légitime. Assailli par la population parisienne que les Orléans manipulaient, et ne pouvant compter sur aucun soutien traditionnel de l’autorité royale (ils étaient tous sapés par la Franc-Maçonnerie, dirigée aussi par Louis-Philippe d’Orléans), Louis fut contraint d’abandonner peu à peu le pouvoir à partir d’octobre 1789.

Prisonnier du Temple, le roi fait le vœu, en 1792, d’adjoindre le Sacré-Cœur en abîme à l’Ecu de France, réalisant que seule une politique catholique eût pu sauver le royaume. Louis est condamné à mort par les conventionnels, dont Louis-Philippe d’Orléans, et guillotiné le 21 janvier 1793 sur l’actuelle place de la Concorde.



L'Europe qu'on nous prépare

Le trente avril dernier, à minuit, l'Union européenne a accueilli dix nouveaux membres, passant de quinze à vingt-cinq adhérents. En France, cette arrivée massive de pays en quête de développement économique et de reconnaissance politique n'a pas soulevé l'enthousiasme. Il est vrai que la plus grande ambiguïté préside à l'édification de cette Europe qui dissimule plus de choses qu'elle n'en montre. Au demeurant, les politiques engagés qui, eux, savent où ils vont, s'accommodent fort bien de cette indifférence populaire qui leur laisse les mains libres. Ainsi, les " fédéralistes " avancent masqués, ne s'intéressant à l'opinion du peuple souverain que lorsqu'il leur apparaît opportun de capter ses suffrages¹.

Sur le fond, on ne peut qu'être étonné de voir combien les stratèges du droit constitutionnel ont fait, depuis des décennies, preuve d'une si médiocre capacité de réflexion et d'intelligence de la situation. Jamais ils n'ont compris la nécessité de donner à notre " *Vieux Continent* " une structure de collaboration et d'association compatible avec son histoire millénaire grandiose et tourmentée, préférant l'utopie à la prise en compte de la réalité. La plupart des pays qui composent actuellement l'Union ont un très long passé d'indépendance politique souvent chèrement payée et la perspective qui leur est offerte n'est qu'une pâle imitation de la fédération américaine. Il n'était question cependant, à l'époque des insurgents, que de

réunir dans un destin commun treize colonies anglo-saxonnes à l'ancienneté bien récente. Et pourtant, on sait combien les choses furent difficiles².

Alors que va-t-il advenir des états européens dont plusieurs ont affirmé au cours des siècles une vocation impériale aux dimensions du monde ? En ce domaine, l'exemple français est éclairant. Peut-on passer, sans conséquences, de la situation de puissance présente sur tous les continents à celle d'un simple état fédéré de l'importance du Texas, voire de la Californie ? Hier, on rêvait d'imiter les conquêtes d'Alexandre, demain on enverra la liberté des Iles Anglo-Normandes³. Et que ferons-nous de notre influence africaine sur les pays francophones, ou encore de l'administration de nos départements et territoires d'Outre-Mer ?

Ceci d'autant mieux que les antagonismes qui se manifestaient hier à l'échelle de l'univers (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, France...) vont se muer en affrontements internes pour la direction des affaires européennes. L'Allemagne a ses chances en raison de la domination économique qu'elle exerce sur les pays centraux. L'Angleterre, quant à elle, peut, dans cette compétition, se prévaloir de ses alliances continentales ou américaines et du statut privilégié de la langue anglaise⁴.

La " *fédération* " va hériter de tous les problèmes en

suspens, lesquels vont devoir être résolus à l'intérieur même des nouvelles frontières de l'Union. On pense d'abord, bien sûr, à la partition de Chypre qui réveille dans nos mémoires le vieil antagonisme gréco-turc. Mais à moyen terme, il faudra nous préoccuper de la poudrière des Balkans. La Macédoine, l'Albanie, le Kosovo, voire le Monténégro, qui ne pourront rester longtemps hors de l'Europe institutionnelle, seront la source de grandes difficultés. Cela n'aura, au demeurant, rien de surprenant car, sous une forme ou une autre, la violence est une constance de la constitution des ensembles politiques nouveaux. La guerre a joué un rôle essentiel dans la naissance de la nation américaine, mais également dans l'empire allemand et même dans la constitution de la " *Confédération Helvétique*. " Il faut réduire les particularismes, éteindre les rivalités ou les dissidences, trouver un ennemi potentiel, prétexte à la fondation d'un nouveau sentiment national.

A l'autre extrémité, la constitution d'une " *fédération* " négatrice des nations qui la constituent, peut donner des envies d'émancipation à des provinces ou régions à forte identité. Les peuples ont besoin d'appartenir à des communautés ayant une réelle personnalité. L'état fédéral en gestation ne peut satisfaire cette exigence non plus que l'état fédéré subsistant. Seule la province ou la circonscription régionale peut jouer ce rôle.

Les ensembles supranationaux ne se constituent durablement que sur la pression d'événements d'une spéciale gravité. En effet, il faut être menacé d'un péril immédiat et vital pour abandonner sa souveraineté, c'est à dire la maîtrise de ses propres affaires. Or, nous ne sommes pas, actuellement, devant une telle situation. L'union soviétique aurait pu, voici quelques années, jouer ce rôle d'épouvantail et de fédération des énergies. Mais le problème a changé. Il ne nous reste plus à mettre en commun que

des ambitions économiques. Avec cela, on ne mobilise pas les esprits. On essaye vainement d'entretenir une certaine fiction : "l'Europe c'est la paix", mais ce slogan ne trompe personne.

Dès que l'Europe sera constituée sous la forme envisagée, se réveilleront les rêves d'indépendance nationale !

Pierre Valancony

1) Actuellement, nombre de politiciens " *démocrates* " manifestent un évident mépris de la

démocratie. Tout se fait sous le couvert de la manipulation.

- 2) Les crises furent nombreuses, opposant les tenants d'un pouvoir fédéral fort (Démocrates) et les tenants du respect de l'autonomie des états.
- 3) Comme certains pays : Monaco, Andorre, Liechtenstein, Saint-Marin, Vatican, les Iles Anglo-Normandes ne font pas partie de l'Union Européenne.
- 4) Le concours télévisé de l'Eurovision a donné l'exemple. Toutes les chansons présentées, sauf une, étaient de langue anglaise bien que sensées représen-

Démographie : une catastrophe à l'échelle du continent européen

Pour ceux qui penseraient que l'élargissement de l'Union européenne pourrait régler le problème démographique du vieux continent, la lecture d'un article de M. Dietmar Stutzer dans le numéro du 13 mars dernier de " *La Gazette prussienne* " (hebdomadaire paraissant à Hambourg qui compte parmi ses amis l'Archiduc Otto de Habsbourg) aura fait l'effet d'une douche froide. Pas plus qu'elle ne le fait à 15, l'Union européenne ne pourra à 25 renouveler ses générations, dans la mesure où ses dirigeants continueront à se fourvoyer dans une politique malthusienne.

Pour qu'un pays, ou un groupe de pays, renouvellent ses générations, il faut un taux de fécondité de 2,1 enfants par femme. En 1960, ce taux était dans l'embryon d'Europe politique de 2,59. Dans l'Union européenne, il était tombé à 1,45 pour remonter à 1,53 en 2000. Le déclin démographique est particulièrement criant en Espagne (1,22) et en Italie (1,25). Seules l'Irlande et la France font meilleure figure avec des taux respectifs de 1,89 enfants par femme, ce qui signifie néanmoins

que la France ne renouvelle plus ses générations. La catastrophe économique et sociale est programmée, car ce trou démographique signifie que pour continuer à être prospère, le marché intérieur s'amenuisant, les nations du vieux continent sont condamnées à conquérir des marchés outre-mer et à voir leurs systèmes sociaux menacés. Sans parler de l'attrait que ne peut qu'exercer le vieux continent sur les populations migrantes.

M. Stutzer note que, dans les pays de l'est du continent, les chiffres des naissances sont aussi en baisse avec, par exemple, la République tchèque à 1,29. Des pays comme la Pologne, la Hongrie, la Lettonie ou l'Estonie semblent dès à présent être pris à la gorge pour continuer à permettre à leurs retraités de toucher des retraites correctes. Ainsi sont introduits peu à peu dans les pays de l'est des modèles de systèmes par capitalisation, qui ne sont pas sans rappeler le système britannique (le taux de fécondité en Grande-Bretagne est de 1,64 en-

fants).

L'auteur de l'article note aussi le poids que fait peser sur le produit intérieur brut d'un pays le système social des retraites. Ainsi, en Pologne, 14 pour cent du PIB est déjà consacré à l'assurance-retraite. Le pourcentage moyen dans l'Union européenne est de 10,4 du PIB, avec un pic de 28,5 en Autriche. Le seul pays à bien s'en tirer est l'Irlande, qui ne consacre que 5,3 pour cent de son PIB aux régimes de retraite. Il semble que les autorités des nouveaux membres de l'Union européenne veuillent favoriser la formation d'épargne par des retraites par capitalisation. Toujours est-il que ce que M. Donald Rumsfeld nomme " *la nouvelle Europe* ", c'est-à-dire les pays de l'est du continent, paraît avoir mal vécu le dégel des blocs, puisque dès à présent, leur alignement sur " *la vieille* " Europe est signe pour eux de déclin démographique.

P. C.

La souveraineté du peuple est une hérésie (suite)

Charles Maignen (Docteur en Théologie, 1892) : “*La souveraineté du peuple est une hérésie*”. Tiré-à-part gratuit n° 9 de la publication “*de Rome & d’Ailleurs*”. Peut être obtenu sur simple demande par e-mail (attaché “Word”) : drda@bluewin.ch.

Le début de cet article est paru dans les n° 96, 97 et 98 de *La Gazette Royale* (des exemplaires sont encore disponibles.)

Doctrines révolutionnaires

Les principes

Autant la doctrine de l’Église en matière politique est peu connue, autant on est sûr de trouver le lecteur initié à toutes les erreurs et à toutes les doctrines dont le redoutable ensemble est la vraie cause du triomphe de la Révolution.

Nous ne chercherons donc pas, dans cette seconde partie de notre travail, à faire un exposé minutieux et documenté de la doctrine révolutionnaire ; nous en rappellerons rapidement les principes, présents, hélas ! à tous les esprits, et nous mettrons en relief ce qu’ils ont de plus directement contraire à la doctrine catholique.

Il y a eu, chez tous les peuples, des discordes et des guerres civiles ; il y a eu, dans tous les temps, des révoltes, voire même des révolutions ; on en a vu avant 1789 ; on en a vu depuis presque autant que dans tout le cours des siècles. Il n’y a cependant qu’une Révolution.

Quand on dit : « la Révolution », personne ne demande s’il s’agit des événements survenus en Angleterre, en Allemagne, en Suisse ; s’il s’agit des mouvements de 1830, 1848 ou 1871 ; la pensée se porte aussitôt, sans hésiter, sur l’époque terrible de la fin du

dix-huitième siècle. Ce qui se présente alors à notre esprit, ce n’est pas seulement un ensemble confus de faits ; la suite des années qui composent la période des violences révolutionnaires ; mais, c’est une date précise, plus fameuse encore par la grandeur de ses erreurs qu’elle ne mérite de l’être par la grandeur de ses crimes : c’est l’année 1789, l’année de la définition dogmatique des *principes* de la Révolution.

Pourquoi cela ?

Parce que les principes d’ordre social, politique et religieux proclamés en 89 portent en eux la Révolution tout entière, c’est-à-dire le bouleversement complet et radical de la religion, de la famille et de la société.

Vous regardez l’avenir avec inquiétude, vous considérez le flot montant des erreurs et des passions humaines et vous vous demandez ce que sera le monde si ce torrent n’est arrêté ; mais songez que ces hommes dont vous redoutez les excès, sont les continuateurs et les héritiers légitimes des hommes de 89, et qu’ils ne tiennent leur puissance que d’eux seuls.

Vous redoutez l’application des théories socialistes ; mais laissez faire l’industrie mo-

derne, laissez faire le régime économique créé par la Révolution, laissez faire l’État sécularisé, accaparant la fortune des citoyens, et convenez qu’il faudra que les socialistes se hâtent, s’ils veulent trouver encore quelque chose à détruire.

Qu’est-ce donc que la Révolution ?

Le dogme fondamental de la Révolution est celui-ci :

L’homme naît libre et indépendant par nature.

1° *Souveraineté de l’homme*

Il s’agit d’une liberté absolue, d’une indépendance complète, qui est essentielle à la nature de l’homme et, par conséquent, inaliénable. Tout ce qui émane de la libre volonté de l’homme est bon, est sacré ; nulle force extérieure n’a le pouvoir, n’a le droit d’y mettre obstacle : ce serait un crime de lèse-humanité.

Pendant, il est impossible que toutes les volontés jouissent ensemble de cet exercice complet de leur liberté qui est un droit ; les hommes ont besoin de vivre en société, et pour y vivre, il faut céder les uns aux autres, il faut se soumettre à des chefs.

Comment concilier cette soumission inévitable avec l’absolue indépendance de l’homme ?

Le voici :

On suppose que la société

n'existe qu'en vertu d'un pacte, d'un contrat, le *contrat social*.

Les hommes, tous souverains, tous indépendants, se sont dit : il faut nous réunir en société, et comme il ne peut pas y avoir de société sans chefs, nous allons faire, nous allons créer des chefs.

Comment cela ?

Nous sommes souverains chacun de nous-mêmes et de nous seuls ; mettons en commun cette souveraineté ; désignons quelqu'un d'entre nous pour être le dépositaire de cette somme de souveraineté et l'exercer en notre nom, tant que nous lui en permettrons l'exercice, de la sorte, quelqu'un dirigera la société vers sa fin, et cependant, en lui obéissant, chacun n'obéira qu'à soi-même.

On le voit, Dieu n'est pour rien en tout cela.

Qui est gouverné ? Le peuple.

Qui gouverne ? Le peuple.

D'où vient l'autorité ? Du peuple.

Il est souverain ; il l'est par nature, par essence ; il ne peut pas ne pas l'être, il ne peut pas renoncer à sa souveraineté. Pourquoi ? Parce que chaque homme, chacun de ces millions d'individus, est à lui-même son souverain ; sa volonté est reine et maîtresse, elle est à elle-même sa propre loi, il n'y a pas, en dehors d'elle, une seule puissance qui ait le droit de lui imposer des lois, c'est-à-dire des limites, une barrière, un frein. Il n'y a qu'une limite à la liberté de chaque homme : ne pas entra-

ver la liberté d'autrui, parce que tous les hommes sont égaux, également libres, également souverains. Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne pour chercher un modérateur et un maître, on n'en trouve qu'un seul, toujours le même, l'homme et rien que lui.

Il n'y a plus de loi morale imposée par la nature, il n'y a plus de loi divine révélée par Dieu, il n'y a plus de Dieu dans la société humaine elle est sécularisée, laïcisée. Voilà pourquoi il n'est parlé que des droits de l'homme et non de ses devoirs.

Ainsi la loi est uniquement « *l'expression de la volonté générale* »¹, de la volonté humaine et non de la volonté de Dieu ; « *la source de toute autorité réside essentiellement dans la nation* »², et non dans celui qui juge les nations, parce que le peuple, c'est-à-dire l'homme, a pris la place du Créateur ; il est libre, il est souverain, il est Dieu.

Voilà le dernier mot de la Révolution.

Aussi, dès que Dieu paraît dans le monde, dès que son nom est prononcé quelque part ou que ses représentants élèvent la voix, la Révolution s'écrie : voilà l'ennemi !

La guerre est sans trêve et sans merci entre la Révolution et ceux qui sont restés fidèles à Dieu sur la terre, parce que la Révolution est une tentative d'organisation du monde sans Dieu et contre Dieu, elle est

satanique dans son essence. C'est la plus formidable des erreurs ; c'est **l'hérésie totale**.

Hérésie, en ce qu'elle nie la dépendance de chaque homme et de la société, vis-à-vis de Dieu et de sa loi.

Hérésie, en ce qu'elle suppose que la souveraineté est inhérente à l'homme et que l'autorité ne vient pas immédiatement de Dieu, ce qui est un dogme de foi.

Erreur, enfin, en ce qu'elle imagine un contrat social impossible et illusoire qui livre les hommes à la pire des tyrannies, en leur promettant la souveraineté.

Voici, à ce sujet, des paroles extraites de l'Encyclique sur *la Constitution chrétienne des Etats* :

« *Ceux qui veulent que la société civile ait pris naissance par le libre choix de la volonté des hommes, dit le Pape, font dériver l'autorité de la même source. Chacun, disent-ils, s'est dessaisi d'une portion de sa souveraineté pour se placer volontairement sous la puissance de celui en qui la somme de tous les droits, ainsi aliénés, se retrouverait.*

« *C'est une grande erreur de ne pas voir que les hommes, n'étant pas une race sauvage, sont faits par la nature, pour vivre en société.*

« *En outre, ce pacte social, qu'ils prônent, est manifestement faux et supposé.*

« *Il ne peut procurer au pouvoir politique la force, le pres-*

1) Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

2) Ibidem.

tige et la stabilité nécessaires pour défendre la société et pour voir au bien de ses membres.

« *Cet éclat et ces garanties ne se trouvent réunis que là où la souveraineté est considérée comme émanant du Dieu très grand et très saint³.* »

2° La Liberté.

L'erreur fondamentale de la Révolution est, nous l'avons vu, de mettre l'homme à la place de Dieu. Elle n'a pas nié son existence, elle a fait plus, elle a pris sa place dans le monde, et dès qu'on veut l'y rétablir, elle proteste avec fureur comme contre un envahisseur.

Mais, si la Révolution s'était montrée ouvertement telle et avait affiché cette prétention, elle eût soulevé le bon sens et la conscience publiques ; il fallait un masque, il fallait un programme menteur pour séduire et entraîner les hommes, un mot, une idée qui leur parût grande et belle et pour laquelle ils fussent capables de tout sacrifier.

Ce mot, quel est-il ? La liberté !

La liberté n'était pas une chose nouvelle dans le monde, elle ne pouvait pas l'être dans une société imprégnée de christianisme, et surtout chez cette noble et chevaleresque nation française qui, depuis plus de mille ans, guerroyait à travers le monde pour la défense des nobles causes et la délivrance des opprimés.

Ce qui était nouveau, c'est l'idée fautive qu'on s'est fait de la liberté.

L'idée révolutionnaire de la

liberté, la voici :

« *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.* »

A première vue, cette définition semble juste et inoffensive : c'est précisément ce qui en fait le danger. Pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, cela veut dire que nous n'avons de devoirs qu'envers l'homme. Envers Dieu et envers nous-mêmes, c'est-à-dire envers la loi de Dieu qui régit nos actes intimes, il n'y en a pas.

Le blasphème, le sacrilège, l'impiété, tant qu'ils ne gênent pas la liberté d'autrui, sont choses que la loi ne peut ni prévenir ni réprimer.

L'ivresse, la débauche, les tentatives de suicide, autant d'actes que le moraliste peut blâmer, mais que la société ne peut défendre tant qu'un tiers n'est pas lésé.

Ce qu'elle respecte, c'est l'homme, encore n'est-ce pas l'honneur et la dignité de l'homme, mais seulement sa liberté.

Elle seule est sacrée.

Et si le sens chrétien du peuple n'empêchait pas le principe d'aboutir à ses dernières conséquences, tout crime, tout outrage commis sur la personne humaine, du consentement de celle-ci, devrait rester impuni.

Vous n'avez pas le droit d'employer la menace ou la violence pour imposer vos opinions aux autres ou pour leur faire abandonner leurs

croyances.

Est-ce parce que leurs croyances sont bonnes et vos opinions mauvaises ? On ne songe guère à cette bagatelle. C'est uniquement par respect pour la liberté ; aussi, laissez à elle-même cette liberté, et par des livres spécieux, des mensonges habiles, une apparence de vérité, un étalage d'érudition, des saillies spirituelles, répandez le doute, les ténèbres, l'ignorance dans les âmes, corrompez les mœurs, pervertissez les cœurs, qu'importe à la Révolution ? vous avez usé de votre liberté en laissant à vos victimes le soin de choisir entre le mal que vous leur offrez et le bien que vous leur cachez : Vive la liberté !

Voilà la liberté révolutionnaire.

La vraie liberté, au contraire, c'est l'usage raisonnable que l'homme fait de sa volonté, conformément à la loi de Dieu et aux lois justes des hommes.

Le pouvoir de faire le mal est une faiblesse et une corruption de la liberté. Le lui enlever ou le restreindre c'est l'affranchir.

3° L'Égalité

A côté du mot liberté, il y en a un autre que la Révolution a placé dans le premier article de son *credo*, en tête de la Déclaration des Droits : Égalité.

« *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.* »

Après avoir proclamé la souveraine indépendance de l'homme, la Révolution, pendant le siècle qui s'achève, a

épilé sur les pages sanglantes de notre histoire, le mot **Liberté** ; elle se prépare à nous apprendre, pendant le siècle qui vient, ce que signifie **l'Égalité**.

De même qu'il y a une liberté vraie, il y a aussi une égalité véritable entre les hommes, soit au point de vue de la nature, soit au point de vue de la grâce.

Tous les hommes sont égaux par nature, cela veut dire seulement que tous les hommes sont hommes. Ils ont tous une âme immortelle et un corps mortel, ils ont tous la faculté de raisonner et de vouloir, il y a entre eux cette égalité qui nécessairement existe entre les individus d'une même espèce.

Il y a, de plus, entre les hommes une égalité surnaturelle. Tous sont rachetés par Jésus-Christ ; pour chacun de nous, Il a versé son sang. Ici, encore, l'égalité est entière. Tout homme vaut le sang du Fils unique de Dieu.

Si la Révolution n'avait pas dit autre chose elle fût restée dans la vérité, elle n'eût pas été la Révolution.

Mais l'égalité est à ses yeux, une conséquence nécessaire de l'autonomie et de la souveraine indépendance de l'homme.

Elle a donc proclamé, en 1789, l'égalité absolue des droits.

Ces droits, égaux pour tous, c'est la liberté, c'est la souveraineté de l'homme sur lui-même, en vertu desquelles il ne reconnaît d'autre loi que sa volonté, d'autre devoir que celui de ne se soumettre à personne et de ne faire rien à autrui, bien ou mal, que par persuasion.

Voilà le droit nouveau. Il est le même chez tous, égal pour tous, souverain en tous, parce que ce n'est pas seulement un droit humain, mais divin.

C'est peine perdue de réfuter la théorie révolutionnaire par des arguments tirés de l'inégalité nécessaire des hommes et des conditions ; la Révolution n'a pas nié cela, mais elle a affirmé que l'homme est sans maître et elle a fait l'égalité de tous en proclamant leur souveraineté.

Il y a un homme auquel l'Église reconnaît ce droit souverain, un seul, c'est l'Homme-Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce que sa raison et sa volonté humaines, personnellement unies à la nature divine, sont vraiment la raison et la volonté d'un Dieu.

Il y a un homme, un seul, auquel la Révolution ne reconnaît pas ces droits souverains, c'est le Dieu-Homme, parce que son humanité vivante n'étant plus visible à nos yeux, il a perdu le droit d'être compté pour une parcelle du peuple. Comme Dieu, il n'est rien.

Comme un lys au fil de l'eau...

Les nouveaux enragés

Je viens d'achever la lecture d'un article de Guillaume Faye. Pour présenter en deux mots le personnage à ceux qui n'auraient pas la joie de le connaître, je me contenterai de dire simplement qu'il fut un pilier du GRECE avec Alain de Benoist, avant de s'en écarter pour divergences d'opinions avec ce dernier. Après quelques années passées à mener une vie pour le moins dissolue, qui l'affermirent sans doute dans ses principes païens, il est depuis peu

revenu sur le devant de la scène avec une série de livres dont chacun a connu un certain succès dans les milieux nationalistes, et dont le dernier s'intitule : « *Avant-guerre* ». Auteur prolifique depuis qu'il s'est remis à l'écriture, les publications d'extrême-droite annoncent déjà la parution de son prochain volume qui aura pour titre : « *Le coup d'Etat permanent* ». Afin de préparer un peu le terrain, le journal *Fier de l'Être* lui accorde deux pages de son dernier numéro pour présenter ses nouvelles

thèses.

Avant d'aller plus loin, je préfère confesser tout de suite que je n'avais jamais lu de Faye : j'ai donc sur cet auteur un œil tout à fait neuf. Eh bien, ce qui m'a frappé ? La présence redondante du mot « ethnique » et de ses dérivés, une fois tous les deux mots.

Selon Faye, en effet, l'avenir se résume en une future guerre, à plus ou moins long terme, entre « *les Blancs et tous les autres* ». Par Blancs, il entend ; « *tous les peuples héritiers de la*

civilisation matrice européenne. »

Bon. Moi, je veux bien, mais c'est une ânerie intersidérale.

Car, avec de telles idées, on dresse les hommes les uns contre les autres en partant de données erronées. Nous ne sommes pas, combien de fois faudra-t-il le répéter, la somme de nos os, de nos muscles et de notre viande, enveloppée dans une peau d'une couleur donnée qui, comme le maillot d'une équipe, nous place dans un camp ou un autre. Nous sommes mus par des principes qui nous dépassent et sont d'ordre spirituel, auxquels tout le reste, tout ce qu'il y a de « biologique » dans l'être humain est subordonné, y compris la couleur de la peau. Sinon, si notre camp est déterminé par les distinctions physiques, raciales, comment expliquer que des européens de souche, héritiers de cette fameuse « *civilisation-matrice européenne* » se convertissent à l'islam et deviennent de fa-

rouches ennemis de cette même Europe ?

Achevant l'article de Faye, la première chose à laquelle je pensais fut la réunion de notre Cercle légitimiste Duchesse de Berry, vendredi soir. Ayant rédigé un article sur Cadoudal (2004 est l'année Cadoudal), le président, M. Rochet, nous lut la devise de la famille du grand breton : « *Dieu est ma patrie.* » C'est plus vrai que jamais : la seule Internationale qui vaille est catholique.

Je pensais aussi à autre chose. Faye est l'oracle de groupuscules comme les Jeunesses Identitaires et autres skinheads, ces charmants agités au QI de barreau de chaise qui préfèrent, je cite pour l'avoir entendu : « *un communiste païen à un catholique, ces traîtres qui se mettent à genoux devant un curé Noir.* » Or, moi, il se trouve que j'ai une amie d'origine cambodgienne, catholique traditionnelle pratiquante. Quand je suis

arrivé à Saint Etienne, à la recherche d'un local pour ma librairie et nanti d'un carnet d'adresses aussi mince que le programme de la LCR, elle et son mari, lui Français « de souche », m'ont aidé et hébergé durant trois semaines. Si mon installation s'est bien passée, je le leur dois en grande partie. Je ne les vois jamais, eux et leur petit garçon, sans beaucoup de plaisir. Alors, si quelques-uns de ces enragés du « *blanc de blanc* » venaient, ivres de bière, à agresser cette amie un soir, qu'ils soient assurés de trouver en moi un autre Blanc pour leur jeter à la figure l'inanité de leur doctrine de malade, dont il n'est pas bien difficile de distinguer le véritable inventeur : Dieu unit et renforce ; Satan divise et affaiblit. A cause de ces enragés, que le démon manipule, le rempart de la chrétienté, le seul vrai face à la barbarie, continue de s'effriter. Plus que jamais, il faut se former à la doctrine catholique. Il faut **tenir**.

Mikaël Petit

Louis XVII parmi les siens

Le 8 juin dernier, en la Basilique royale de Saint-Denis a eu lieu le dépôt du cœur de Louis XVII dans la crypte de cet édifice religieux. L'Enfant du Temple est en effet décédé le 8 juin 1795, à l'âge de dix ans. Seules les recherches de M. Philippe Delorme et les analyses ADN pratiquées ont permis de formellement identifier le cœur recueilli par le docteur Pelletan, médecin à la prison du Temple, comme étant celui du Dauphin de France. Désormais, M. Delorme qualifie les thèses formulées par les plus ardens des « *survivantistes* » comme étant le fait de « *mystico-dingos* ».

La cérémonie à Saint-Denis était organisée par le « Mémorial de France » avec l'appui de

l'Institut de la Maison de Bourbon, les deux associations étant présidées par M. le duc de Bauffremont. Elle a été suivie par une foule estimée entre 2 000 et 3 500 personnes. Outre le Prince Louis de Bourbon, aîné des Capétiens, plusieurs membres de l'aristocratie européenne y assistaient. L'on a noté ainsi la présence de la reine Anne de Roumanie, de l'archiduc Karl d'Autriche ou du Prince Jean de Luxembourg, frère du grand duc. La presse française à grand tirage s'est largement fait l'écho de cette manifestation de fidélité des royalistes et monarchistes français.

Les autorités officielles françaises n'étaient pas, par contre, représentées. Il est regrettable que 209 ans après la mort de Louis XVII, nos gouver-

nants républicains n'aient pas cru devoir faire acte de réconciliation autour du cœur d'un enfant qui

n'avait demandé qu'à vivre.
P. C.



St Denis le 8 juin 2004



Photos : Edouard de Blay, Cyril Bailleul et Christophe Petit pour l'agence Satelight.

Activités légitimistes

U.C.L.F.

**Du dimanche 18 au vendredi 23 juillet : 14^e
Camp Chouan de formation légitimiste**
Voir pages 21 et 22.

Dimanche 27 septembre 2004 :
Pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray
F.B.L tél. 02 99 38 36 64
fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr

Béarn

Mercredi 25 août 2004 :
Fête de Saint-Louis et grande fête champêtre animée par la Troupe Cœurs de Chouans
Cercle Henri IV, Béarn,
tél. 05 59 65 07 61



Autres associations

Mercredi 25 août :
Fête de la Saint-Louis en Auvergne
IMB, tél. 01 45 50 20 70 – contact@royaute.org

Du 4 juillet au 8 août :
Pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle
Pèlerinages de Tradition
tél. 01 55 43 15 60

**Du mardi 28 juillet
au dimanche 1^{er} août :**
12^e Université d'Été Légitimiste
UEL tél. 02 41 82 72 03

Dimanche 25 juillet :
15 h 00, Hommage aux combattants de la bataille de Saint-Aubin du Cormier, au Mémorial des Bretons.

Koun Breizh
Souvenir Breton 845
(Douar Hon Hendarou Le Gage 56140 Bohal)

“Lisez, faites lire ce journal autour de vous”

Revue de presse

La Blanche Hermine

FBL, BP 10307, 35703 Rennes
cedex 7.

Au sommaire du numéro 42 de mai - juin 2004 : *Les deux religions* : « C'est donc à une double restauration que nous sommes conviés... Nous devons être convaincus de l'importance capitale de la dimension spirituelle de notre engagement. Nous devons aussi en convaincre, si nécessaire, notre Prince afin qu'un jour, il puisse fléchir la puissance de Dieu et obtenir le retour de la Monarchie très chrétienne. ». *Les droits de l'homme et l'Eglise. A la lumière du passé : Quelle cité ? Un épisode bien oublié : la Petit Eglise. Histoire de Bretagne : la guerre de succession (1341 - 1364). La contre-révolution en œuvre. La Bretagne catholique : La Révolution et le Premier Empire.*

La Chouette du Forez

chez M. B-M Rochet, 5 Place
Dechandon, 42240 Unieux.

Au sommaire du N° 9, avril - mai - juin 2004 : *Un dangereux méchant livre. La Passion du Christ. Hors la Monarchie légitime, point de salut. Scandale ! Rassurons les Rouges ! Chouans de chez nous en 93. Princesse chouanne. S.A.R François de Bourbon. Emmanuel Courtial. La Question du Drapeau. Chroniques guerrières des vaillants Cœurs de Chouans.*



Savoir

Le mémorial vendéen.

Association Vendée Militaire,
2 et 4 Avenue de la Gare,
49123 Ingrandes sur Loire.

Dans le n° 68 de mars 2004 : *Lettre aux amis de la Vendée Militaire. Les échos du Bocage. Chronique du collectionneur : deux documents inédits sur l'insurrection de 1815. La Vendée dans le Conservateur littéraire des frères Hugo. Châtillon sur Sèvre/Mauléon - Cirières.*

L'Association Vendée Militaire dispose de bustes de Louis XX (hauteur 10,5 cm) au prix de 45 euros (+ 5 euros de frais de port).

Lien Légitimiste de Touraine

D. Picard, 12 rte de Château
la Vallière, 37360 Neuillé
Pont Pierre - J. Rolain,
Chemin de la Cadère, 31220
Sana - G. de Villèle, 10 Place
Foire le Roi, 37000 Tours.

Dans son numéro 25 de février 2004, le Lien de Touraine se demande s'il doit encore paraître. Au sommaire : *Pluviôse et Ventôme, an CCXII. Autour du vœu de Louis XIII. La Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu. Figures du légitimiste : Antoine-Eugène de Genoude.*

La Légitimité

Bulletin de l'association des
amis de Guy Augé, BP 17,
75660 Paris cedex 14.

Ce numéro annonce le colloque universitaire du 15 mai 2004 sur l'Aristocratie :

naissance de la noblesse et continuité de la *nobilitas* de l'Empire romain à l'époque carolingienne ; Aristocratie et modernité ; signification de la notion d'élite en démocratie...

Hommes et métiers

Association Sauvegarde et
Promotion des Métiers, 11 rue
du Bel-Air, 94230 Cachan.

Le numéro 296 d'avril (mai) 2004 nous livre la suite d'une étude sur Maurice Maignen, apôtre du monde ouvrier (1822 - 1890). *Rerum Novarum* sera le point d'aboutissement de tout un travail préparatoire, d'expériences, de débats. M. Maignen se trouve à la charnière de deux générations : les précurseurs, comme Villeneuve Bargemont et les réalisateurs, comme Albert de Mun et La Tour du Pin.

Lectures Françaises

SA DPF, BP 1, 86190 Chiré en
Montreuil.

Le numéro 565 de mai 2004, donne la composition du gouvernement Raffarin III (avec ce titre : *En quoi le gouvernement Raffarin III est-il nouveau ?*) ; suit la liste des présidents des Conseils régionaux. Question médicale : *L'euthanasie ou la fureur de mourir...*

Lecture et Tradition

BP 1, 86190 Chiré en
Montreuil).

Au sommaire du numéro 326 d'avril 2004 : *L'Eglise et le ralliement. Louis XVI, le roi bienfaisant. Réflexions sur la*

(Suite page 23)

**XIV^e Camp chouan de formation légitimiste
du dimanche 18 juillet 2004 (18h)
au vendredi 23 juillet 2004 (10h)
1804 / 2004 année Georges Cadoudal**

*« L'action sans la formation est un suicide.
Une formation qui ne débouche pas sur une action est une désertion. »*

Objectif

Depuis 1990, dépassant le cadre étroit d'une université d'été, le Camp Chouan de l'Union des Cercles Légitimistes de France ne se contente pas d'exposer un savoir. Moment privilégié de rencontres, d'études, il a pour ambition de former d'authentiques défenseurs de la cité, autonomes et responsables, capables :

- d'exposer clairement la doctrine légitimiste,
- de déceler et de s'opposer aux erreurs propagées aujourd'hui par la Révolution,
- de prendre progressivement des responsabilités dans les cercles légitimistes et dans la société.

Programme

Chaque jour :

- Messe ou chapelet,
- Apprentissage du travail en groupe d'étude,
- Conférence,
- Exposé,
- Veillée chouanne.

Activités sportives possibles au cours de la journée.

Un après-midi est réservé à la découverte de la célèbre forêt de Brocéliande.

- ✓ *Les conférenciers sont connus pour leur engagement sûr au service de la tradition monarchique.*
- ✓ *Les aînés du Camp assurent les exposés et l'animation des groupes. Les aînés ont déjà participé à cinq sessions ou plus.*
- ✓ *Cette fidélité et cette persévérance montrent tout l'intérêt et la qualité du Camp Chouan.*

Modalités pratiques

Arrivée :

Par la route :

Le Centre communal d'accueil de la Bérangeais est agréé « Jeunesse et Sport ». Il est situé en limite du bourg de Monterfil (35160). Monterfil se trouve à 25 kms de Rennes, en direction de Lorient. En suivant la RN 24, sortir à Monterfil.

Par le train :

Descendre à la gare de Rennes. Le transport, sur demande, sera assuré le dimanche après-midi 18 juillet et le vendredi matin 23 juillet entre Rennes et Monterfil.

Hébergement : en dortoirs.

Divers :

Apporter nécessaire pour prendre des notes, un sac de couchage, de bonnes chaussures (promenade en forêt de Brocéliande), des vêtements chauds, une lampe électrique (veillée chouanne).

Participation aux frais : 79 euros tout compris (possibilité de réduction selon les ressources.)

Bourses d'études :

Pour faciliter la participation du plus grand nombre au Camp Chouan, aidez financièrement en participant généreusement aux bourses d'études.

Renseignements et inscriptions :

F.B.L. : B.P. 10307, 35703 Rennes cedex 7. Tél. : 02 99 38 36 64 – fed.brettonnelegitimiste@wanadoo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

M. Mme Mlle - Âge (1) :

Prénom Nom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Courriel

(1) si vous avez moins de dix-huit ans, vous devez joindre l'autorisation de vos parents à votre demande d'inscription.

Inscription

* jusqu'au 9 juillet 2004 : 79 euros

Des réductions peuvent être accordées, dans la limite des dons recueillis pour les bourses d'étude.

* à partir du 10 juillet 2004 : 85 euros

je m'inscris à la 14e session du Camp Chouan

je viens en voiture

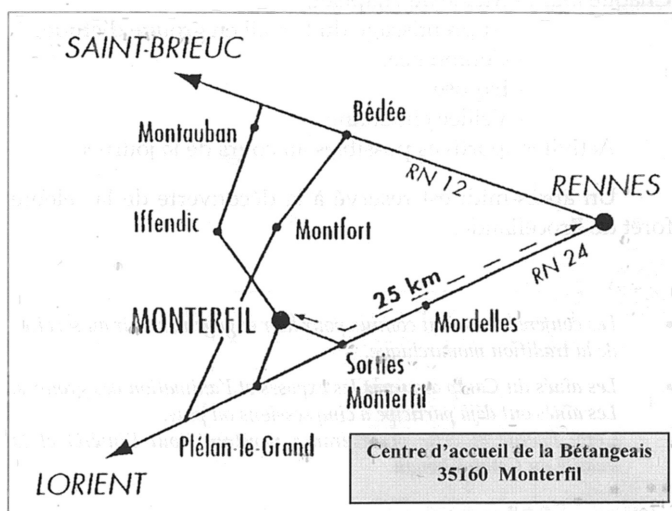
je viens par le train de

(arrivée en gare de Rennes à heures)

je ne peux assister au Camp mais je fais un don de pour les bourses d'études.

* Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un acompte de 20 euros

Règlement à l'ordre de la F.B.L. (CCP 3 613 22 N Rennes)
(B.P. 10307 - 35703 Rennes cedex 7.



*Pour aider ce journal : abonnez-vous !
Si vous aimez ce journal, faites le lire et faites
abonner vos amis.*

(Suite de la page 20)

conversion de Pierre Delhomme. Tixier-Vignancourt...

Le Sel de la Terre

Couvent de la Haye aux Bonshommes, 49240 Avrillé

Au sommaire du numéro 48 du printemps 2004 : *Les maximes de Notre Seigneur*, du Père Emmanuel. *Ce que St Pie X a voulu pour l'Eglise*, par Mgr B. Tissier de Mallerais. *La société politique*, Abbé G. Devillers. *Catéchisme catholique de la crise dans l'Eglise*, Abbé Gaudron. *La « mort cérébrale » et les dons d'organes*, Abbé G. Rottoli. Nous recommandons cet article aux lecteurs de **La Gazette Royale**, car chacun d'entre nous, comme nous l'avons nous-même été, peut se trouver confronté à cette situation : il est nécessaire, dans un tel cas d'avoir une idée claire et précise sur ce sujet. *La destruction des indulgences par le pape Paul VI*, Fr. Marie-Dominique O.P. *Ce qui abat l'empire du*

démon, Dom Adrien Gréa. *La modestie chrétienne*, Dom Bernard Maréchaux O.S.B. L'on n'insistera jamais assez sur ce sujet qui concerne autant les hommes que les femmes : les chefs de famille n'ont-ils pas une part de responsabilité en ce qui touche à la tenue de ceux que Dieu leur a confiés ? *Mystère d'iniquité*, Lazare. *Le Christ aux outrages (Fra Angelico)*, Julio Melones. *Le chemin des épines (conte pour le temps de la Passion)*, Henri Pourrat. Documents : - *Le père Emmanuel et la contre-Eglise – La canonisation maçonnique de Jean XXIII – les quatre raisons d'un ralliement* (abbé Jean Violette)

Bulletin de la famille La Rochejaquelein

I. et A. Bergeron,
Boiscorbeau, 44640 Cheix en Retz.

Ce numéro annuel est un lien entre les descendants de la famille La Rochejaquelein. Nous y trouvons avec plaisir

cette volonté de maintenir les valeurs morales et chrétiennes de nos familles, de nos aïeux. « *Non, nous n'avons pas choisi nos berceaux ; mais ce que Dieu demande, c'est d'accepter le nôtre, avec ses contraintes, ses devoirs et ses avantages.*

Si je le dis, c'est que nous assistons, du haut en bas de l'échelle, à un effondrement impressionnant de ces valeurs. A tel point qu'on ne sait plus qui est qui. On assiste, ébahi, à un spectacle qui atteint son apogée avec les familles royales – pas toutes, heureusement ! – qui ne veulent plus que profiter des avantages.

- *Des princesses se comportent comme des filles de rue.*

- *On affiche sans pudeur son état de fille-mère.*

- *Tel prince héritier prend pour femme une droguée.*

- *Tel autre la choisit dans les rangs communistes.*

- *Etc. »*

Ainsi s'exprimait la Présidente de cette association lors de l'Assemblée Générale de

St Denis le 8 juin 2004



Photos : Edouard de Blay, Cyril Bailleul et Christophe Petit pour l'agence Satelight.

Communiqué

Restauratrice diplômée propose la restauration de tous tableaux anciens : Emilie Leclerc, 26 rue de la Mer, 22370 Pléneuf, tél. : 02 96 72 97 01 ; prix raisonnables.

Carnet du jour

Information nos disponible

Sommaire

<i>A quoi cela sert-il ?</i>	<i>p. 1</i>
<i>Tu ne tenteras pas le seigneur ton Dieu</i>	<i>p. 2</i>
<i>Le centenaire de l'Entente cordiale</i>	<i>p. 4</i>
<i>De la Bioéthique</i>	<i>p. 5</i>
<i>Les rois de France</i>	<i>p. 10</i>
<i>L'Europe qu'on nous prépare</i>	<i>p. 12</i>
<i>Démographie :</i>	
<i>une catastrophe à l' échelle du continent européen</i>	<i>p. 13</i>
<i>La souveraineté du peuple est une hérésie (suite)</i>	<i>p. 14</i>
<i>Comme un lys au fil de l'eau...</i>	<i>p. 17</i>
<i>Louis XVII parmi les siens</i>	<i>p. 18</i>
<i>Activités légitimistes</i>	<i>p. 19</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p. 20</i>
<i>XIV^e Camp chouan de formation légitimiste</i>	<i>p. 21</i>
<i>Communiqué</i>	<i>p. 24</i>
<i>Carnet du jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

*Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.*

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2004/06 signifie que cet abonnement est terminé en juin 2004.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Château de Bonnezeaux

49380 Thouarcé.

Tél. : 02.41.54.16.89

Abonnement normal : 9,15 •uros

Abonnement étranger : 10,65 •uros

Abonnement de soutien : 18,30 •uros

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : juin 2004

uclf.@worldonline.fr

La Gazette Royale